

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20250617-DCM2025-31-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance 17 juin 2025
11/06/2025**Date d'affichage :**
11/06/2025**Nombre de conseillers :**Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à ROBINE Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n°2025- 31 : Désignation exceptionnelle d'un élu remplaçant pour le Comité de pilotage du PLUi du 20 juin 2025

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une délibération du 14 mars 2018 (DCM n°2018-03) a désigné Monsieur DENIS comme représentant unique de la commune au sein des Comités de pilotage mis en place par l'intercommunalité.

Pour ce qui concerne les Comités de suivi, cette même délibération prévoit la participation de Monsieur DENIS, accompagné de Monsieur MARDOC.

La prochaine réunion du Comité de pilotage se tiendra le 20 juin 2025. Or, Monsieur DENIS ne pourra pas être présent à cette date. Afin d'assurer la représentation de la commune et de garantir sa participation aux décisions qui pourraient être prises lors de cette instance, il convient de désigner un élu remplaçant à titre exceptionnel pour cette réunion uniquement.

Monsieur DENIS propose que Monsieur GUERARD le remplace lors de cette commission de pilotage du 20 juin 2025. Ce dernier disposera, pour cette session spécifique, du pouvoir de décision au nom de la commune, dans le cadre des échanges et décisions pouvant être rendus lors de cette réunion.

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE cette désignation exceptionnelle.

La secrétaire de séance,
COSTARD CharlotteExtrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 17 juin 2025.Le Maire,
DENIS Daniel